



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CHANDLER**

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné Roch Giroux, directeur général de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par un «Règlement de citation» concernant le bâtiment Château Dubuc, sis au 87, rue de la Plage, district de Chandler, sur le lot 4 293 369 du cadastre du Québec, conformément à la Loi sur le Patrimoine culturel (LPC art. 127 et suivants).

1. Que, lors de la réunion de ce conseil tenue le 12 novembre 2020, un avis de motion a été donné relativement à l'adoption éventuelle d'un règlement visant à donner une citation patrimoniale au Château Dubuc;
2. Que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité se réunira à huis-clos pour assurer le respect des consignes sanitaires, le 7 janvier 2021, à 16h30 heures, dans la salle de l'Hôtel de ville, au 35, rue Commerciale ouest, à Chandler. Toute personne intéressée peut faire ses représentations en transmettant ses commentaires écrits, au plus tard le 7 janvier 2021, 16h00, par courriel, à l'adresse hdvchan@villechandler.com ou par courrier au Comité consultatif d'urbanisme, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0.
3. Les commentaires reçus suite à la consultation écrite seront soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour considération et par la suite, au Conseil municipal. Le conseil pourra tenir compte des commentaires pour l'adoption du règlement (qui pourra être adopté avec ou sans changement ». Cette adoption se fera lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2021.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 130 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Donné à Chandler, ce 23^{ième} jour du mois de novembre 2020.

Roch Giroux
Directeur général